



Transports

maire dresse procès verbal et demande au procureur de la République de déclencher des poursuites.

Le principe est d'accumuler les PV, de montrer que ces avions font du bruit et de dénoncer le volume des nuisances.

Le Val-d'Oise observe les avions

Face à la recrudescence des nuisances sonores engendrées par l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, le Conseil général du Val-d'Oise a décidé la création d'un groupe d'observation.

Ce groupe indépendant, conseillé par Corinne Lepage, ancien ministre de l'environnement, rassemble les élus du département et les riverains concernés par le bruit de cet aéroport.

De nombreuses associations participent au groupe :

ADVOCNAR (Association de défense du Val-d'Oise contre les nuisances aériennes de Roissy), APELNA (Association des communes du Val-d'Oise pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances aériennes), AREC (Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie de la plaine de France), ASTREE (Association pour la tranquillité retrouvée à Enghien et dans ses environs), CSNA (Collectif santé contre les nuisances aériennes), Agir contre les décibels, Val-d'Oise environnement, DIRAP (Défense des intérêts des riverains de l'aérodrome de Pontoise).

Quatre objectifs principaux

- La remise à l'étude immédiate de la troisième plate-forme aéroportuaire dans le Grand Bassin Parisien,
- La recherche d'une meilleure adéquation entre le nombre de passagers transportés et le volume des mouvements,

L'Essonne se mobilise

Le projet d'ouverture d'un nouveau couloir aérien au-dessus de la région parisienne provoque de vives inquiétudes auprès de la population et des élus de l'Essonne.

Encore à l'étude dans les bureaux de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), l'ouverture d'un nouveau couloir aérien, destiné à faire face à la saturation des trafics sur la Région parisienne et de désengorger les couloirs déjà existants, provoque de vives inquiétudes de la part des habitants des communes concernées. Il est, effet, prévu que 200 avions de moyen et long courrier survoleraient à une altitude de 1000 à 1300 mètres l'Essonne, d'est en ouest, de Dourdan à Varennes-Jarcy. Une quinzaine de villes seraient donc concernées

Dès le début 2001, les services d'Eurocontrol seront associés aux travaux en cours pour valider les diverses hypothèses élaborées. La Commission consultative de l'environnement (CCE) d'Orly devrait être saisie au cours du premier semestre 2001.

- L'instauration d'un couvre feu, en lien avec la réflexion engagée au niveau européen,
- L'accès direct à une information précise et vérifiée :

- par la réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Roissy,
 - par la mise en place d'un suivi des trafics et du respect ou non des réglementations,
 - par la possibilité du constat en temps réel de l'impact du bruit sur la santé à partir d'études épidémiologiques,
 - par la réalisation d'études techniques (techniques d'atterrissage, trajectoires),
 - par le suivi juridique des infractions constatées,
 - par l'information accessible à tous,
 - par la réalisation d'un cahier des charges de l'information à soumettre à l'ACNUSA,
- et enfin, par l'organisation de la concertation à l'échelle européenne en vue de faire évoluer la réglementation et éviter toute distorsion de concurrence.

Premier succès pour le groupe d'observation

À la suite de la requête de constat d'urgence déposé par Maître Corinne Lepage représentant le Président du Conseil

général François Scellier, le tribunal administratif de Versailles a ordonné le 9 août 2000 la désignation d'un expert. Cet expert devait se faire communiquer tous les documents utiles notamment les mesures de bruit effectuées par ADP et par la DGAC et procéder à huit mesures de bruit pendant un mois dans les communes suivantes : Deuil, Epiais-les-Louvres, Goussainville, Gonesse, Montmorency, Neuville-sur-Oise, Saint-Brice et Sannois.

Le 29 août, Aéroports de Paris et la DGAC ont remis à l'expert l'intégralité des résultats d'une campagne de mesure de bruit réalisée en 1998. Il doit dorénavant procéder à la campagne de mesures de bruits comparatifs.

Le groupe d'observation enregistre donc un premier succès. Il entend continuer à exercer toutes les pressions et actions judiciaires utiles auprès des différents acteurs du dossier pour obtenir un état des lieux précis et transparent des nuisances sonores et obtenir la reconnaissance du droit des riverains à la tranquillité.

Renseignements :
E. mail : services@cg95.fr
Tél. : 01 34 25 31 56